

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 23 octobre à 18 heures 30 minutes ont été convoqués en date du 17 octobre 2017 en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT Président, M. Philippe PINGENAT Vice-Président, Benoît SITTER secrétaire, M. Claude BUESSLER titulaire, Mme Germaine VILMIN titulaire, M. Etienne WALZER titulaire, M. Jean-Claude WETZEL titulaire, M. André BINDLER suppléant, Mme Isabelle COTE suppléant, M. Bernard EGLY suppléant, M. Christophe GRUND suppléant.

Membres consultatifs excusés

Mme Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale
Mme Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin
M. Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin
M. Michel VILLING, DDT
M. Patrice GUNTZ cabinet géomètre Schaller Roth Simler – Maître d'œuvre
M. Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux
M. Cédric NODIN ONF.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose de passer à l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2017
- Décision modificative budgétaire
- Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2017
- Divers et communications.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12/09/2017

Une copie de ce document a été adressée à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Président dresse un état des dépenses et recettes sur les travaux connexes. L'assemblée en prend acte.

Après la réalisation d'avenants, M. le Président précise que des écritures comptables s'avèrent nécessaire, notamment de mettre à jour l'encaissement de SNCF Réseau.

Ainsi, M. le Président propose à l'assemblée la décision modificative suivante à savoir :

Article 231 **Dépenses** + 25 000 €

Article 132 **Recettes** + 25 000 €

Ces écritures budgétaires seront réalisées sur l'exercice 2017. Les membres du bureau délibèrent et approuvent à l'unanimité cette décision.

3. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 NOVEMBRE 2017

M. le Président confirme que l'Assemblée Générale se déroulera bien au Foyer Rural, à 18h. En cas d'absence de quorum l'Assemblée extraordinaire se réunira dans la demi-heure qui suit. M. le Président propose qu'une association se charge de la prestation d'impression et mise sous pli.

Les invitations seront transmises dans les jours à venir. M. le Président propose l'ordre du jour suivant :

- Introduction du Président,
- Travaux connexes
- Modification de l'article 7.1 des statuts (de 2 à 4 ans)
- Divers.

L'assemblée valide cet ordre du jour. L'assemblée est favorable pour offrir le verre de l'amitié.

4. DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Président indique que le bornage le long du chemin n°21 a été réalisé. Les panneaux d'interdiction de circulation ont été installés aux extrémités du sentier. Il est question d'installer des chicane ou des clôtures pour arriver à limiter ces accès. L'assemblée demande l'application des arrêtés du Maire et insiste afin que les agents de la Brigade Verte verbalisent.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Il est signalé que M. MAERKY a encore du bois à débarrasser dans différents secteurs. M. le Président insiste sur le fait que l'accès n'est pas autorisé ; ceci pour permettre aux chemins de se stabiliser.

M. le Président signale avoir reçu plusieurs demandes de rebornages. Celles-ci ont été réorientées vers le maître d'œuvre. Un courrier a également été réceptionné concernant le chemin 47 au lieudit Pfrauen. Après discussion, il s'avère que ce chemin a bien été enregistré en type 1 : nivelage et compactage et que c'est bien ce qui a été fait. Une réponse sera faite à l'intéressé.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h20 mn.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

